



Promotions 2025 concernant les ITM devenant IDT

29 agents et agentes seront promus au deuxième grade du corps des ITM au 1^{er} janvier prochain.

NOM	Prénom	Direction
BERNUS	Sébastien	DCSC
CAMAIL	Christophe	SG
CHAUSSARD	Laurent	DSM
COHUET	Jean-Baptiste	DSO
COQUELET	Guillem	DIRCE
DELAUTIER	Gaëlle	DIROP
DISCAZEUX	Laura	DSO
DUBOUCHET	Elisa	DIROP
ETIENNE	Jean-Claude	DESR
GROYER	Samuel	DESR
GUERIN	Géraldine	DSI
GUILLEMIN	Gilles	DS
GUILLERM	Pierre-Yves	D2C
HUMBERTCLAUDE	Pascale	DIRNE
LAFAYSSÉ	Matthieu	DESR
LAVIEC	Bertrand	DSM
LEGOUTTE	Philippe	DIRAG
LEGRAND	Raphael	DSM
LEROUX	Marie-Dominique	DIROI
LONG	Frédéric	DIRIF
MENASSERE	Sylvia	DIRCE
MERLET	Nicolas	DIROP
NOVEL	Thierry	DIRSE
PENE	Jean-Philippe	HORS MF
PERE	Sonia	DESR
RASPAUD	Dominique	DESR
SEGUI	Christophe	DSI
TRAJAN	Alexandre	DIROP
VOITUS	Fabrice	DESR

9 femmes, 20 hommes, soit 31% de femmes, 69 % d'hommes pour, chez les promouvables, 28% de femmes et 72% d'hommes.

En amont de la réunion d'arbitrage visant les promotions IDT, à partir des critères de nomination, ou d'éléments qui nous paraissent pouvoir compter, nous avons dressé une liste d'agents susceptibles de figurer sur le tableau de promotion IDT et l'avons fournie à l'administration.

Les critères de nomination, les éléments qui comptent pour être promus, sont dans les « lignes directrices de gestion » relatives aux promotions (sur [notre site ici](#), sur intramet quelque part aussi sans doute).

Dans les faits, la CFDT-Météo retient :

- « être proposé par sa direction »,
- l'âge, en lien avec la durée de carrière restante, sans être un critère (qui serait discriminatoire), cela semble être un élément qui nous paraît pouvoir compter
- occuper ou avoir occupé des postes à responsabilités, un ou des emplois « CUT » ou des postes en lien avec les fonctions de type « GRAF » à l'instar des critères statutaires de promotion ITHC, en tenant peut-être compte de la durée d'occupation de ces postes,
- des critères sur lesquels on ne peut pas avoir de visibilité complète côté organisations syndicales tels l'investissement de l'agent au service de Météo-France, sa manière de servir, passée ou actuelle, les capacités à tenir un poste d'ingénieurs.

La CFDT-Météo a aussi évoqué un critère moins connu qui est celui de *la durée de présence dans la « plage d'appel » (durée de promouvabilité)*, autrement dit le temps depuis lequel un agent ou une agente est promuable au sens des statuts du corps des ITM.

De plus, nous estimions que des « quotas par direction » étaient de nature à promouvoir des agents « au bon endroit au bon moment » et pas forcément plus méritant que leurs collègues.

Enfin, nous rappelions la nécessité de rechercher un " *ratio femmes/hommes [qui tende] vers l'équilibre calculé sur les agents promouvables dans les corps et grades viviers correspondants* ", en résumé la nécessité de s'inscrire dans l'égalité des chances en matière de promotion, cela s'entendant sur une période pluriannuelle.

Plus de 2/3 des agents que nous avons identifiés ont été promus. Le dialogue doit se poursuivre avec la direction pour affiner la prise en compte des critères. Surtout, il convient de rappeler que « *Les agent.e.s peuvent choisir un.e représentant.e siégeant en CAP, désigné.e par une organisation syndicale représentative de leur choix afin d'évoquer leur situation personnelle et de la porter à la connaissance de l'administration.* » (Lignes directrices de gestion, p. 19).

*